

Chartres, le 22 mars 2024

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES  
Gestion des concours

Mme SEVESTRE Nathalie  
☎ 02.37.30.36.47  
Mail : nsevestre@ch-chartres.fr

## AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS SUR TITRES DE CADRE SOCIO-ÉDUCATIF

Un concours sur titres pour le recrutement de cadre socio-éducatif aura lieu au Centre Hospitalier de Chartres (28), dans les conditions fixées par le Décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir des postes vacants dans les établissements suivants :

Concours interne sur titres : 1 poste pour le CH de DREUX

Concours externe sur titres : 1 poste pour le CH de BONNEVAL  
1 poste pour le CH de CHARTRES

### 1) PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

#### 1-1 Concours interne sur titres :

Les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et qui ont la qualité de :

- a) Assistants socio-éducatifs ;
- b) Conseillers en économie sociale et familiale ;
- c) Educateurs techniques spécialisés ;
- d) Educateurs de jeunes enfants ;
- e) Animateurs s'ils sont titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité " animation socio-éducative ou culturelle ", mention " animation sociale ".

Pour être candidat, l'agent doit justifier au **1er janvier 2024** d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, **compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.**

#### 2-2 Concours externe sur titres :

Les titulaires de diplômes : (1 + 2)

1. d'un diplôme ou titre mentionné ci-après :
  - Diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants ;
  - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité " animation socio-éducative ou culturelle ", mention " animation sociale ".
2. du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale institué par le décret du 25 mars 2004 susvisé, ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007

2) POUR CONCOURIR :

Prendre connaissance de la demande d'admission à concourir [annexe 1] ; elle indique les pièces à fournir pour candidater, les modalités d'organisation des concours sur titres qui se dérouleront à compter du **27 mai 2024** (demande d'équivalence de diplôme [annexe 2] si nécessaire) et joindre le dossier professionnel [annexe 3]

- A télécharger via le site Internet : [ch-chartres.fr/PROFESSIONNELS/CONCOURS](http://ch-chartres.fr/PROFESSIONNELS/CONCOURS)
- A retirer au bureau de la gestion des concours : [nsevestre@ch-chartres.fr](mailto:nsevestre@ch-chartres.fr)

La demande d'admission à concourir accompagnée des documents demandés doit **impérativement** être adressée **par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre** à la gestionnaire des concours (bureau situé au 8 rue Claude Bernard 28630 Le Coudray) contre récépissé daté et signé :

**Au plus tard le 22 avril 2024 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

À Monsieur le Directeur adjoint chargé de la  
Direction des Relations Humaines (gestion des concours)  
BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex

Pour Le Directeur-Adjoint chargé  
de la Direction des Relations Humaines,  
Par délégation, la Responsable du Pôle Social



Nathalie MEYER-ROSSI